



Bruno Le Maire :

« *L'assurance devra continuer à soutenir la mobilisation nationale* »

Interview /SEBASTIEN ACEDO | 28/04/2020

Dans un entretien exclusif accordé à *L'Argus de l'assurance*, Bruno le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, appelle les assureurs à la prudence dans la mobilisation de leurs ressources pour soutenir les entreprises. Mais le secteur devra, selon ses capacités, continuer à contribuer à l'effort national au moment de la reprise.

Les engagements pris par les assureurs depuis le début de la crise vous semblent-ils suffisants et à la hauteur des efforts de solidarité nationale ?

Dès le début de cette crise, j'ai été en lien direct avec les assureurs pour définir et évaluer avec eux les engagements qui pouvaient être pris pour soutenir les entreprises et les assurés les plus affectés. Il est essentiel que le secteur de l'assurance prenne toute sa place dans l'effort de solidarité nationale.

Dans ce contexte, de premières mesures ont été annoncées par la FFA dès le 23 mars. Les assureurs se sont notamment engagés à contribuer à hauteur de **200 millions d'euros au fonds de solidarité** créé par le gouvernement, à différer les paiements de loyers pour les TPE et les PME dont l'activité a été interrompue par la crise, à maintenir les garanties d'assurance des TPE qui connaîtraient des difficultés ou des retards de paiement.

A la suite de ces annonces, nous avons souhaité, avec le Premier ministre, que les assureurs augmentent leur effort dans le cadre de notre mobilisation collective. En réponse à ces demandes, les assureurs ont pris de nouveaux engagements. Ils ont ainsi porté leur contribution au fonds de solidarité à **400 millions d'euros**. Ils se sont également engagés à mettre en œuvre des gestes commerciaux à hauteur de 1,35 milliard d'euros à l'attention de leurs assurés, en particulier les plus exposés à la crise, pour les accompagner dans la période exceptionnelle actuelle.

Les assureurs sont aussi des **investisseurs de long-terme** qui ont un rôle central dans le financement de notre économie. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'ils mobilisent leurs capacités d'investissement pour soutenir la relance de l'économie française à travers un programme d'investissements de 1,5 milliard d'euros, notamment dans le **secteur de la santé**.

Au total, les engagements du secteur de l'assurance peuvent donc être évalués à environ **3,25 milliards d'euros**. Comme me l'a demandé le Premier ministre, je veillerai avec la plus grande attention, en lien avec la **Fédération Française de l'Assurance**, à la bonne mise en œuvre de ces engagements dans les meilleurs délais.

Le secteur doit-il, selon vous, aller encore plus loin en termes de contribution financière ?

Plusieurs initiatives, venues notamment du secteur mutualiste ou de bancassureurs, ont montré que certains acteurs ont les ressources suffisantes pour contribuer au-delà des engagements pris de manière collective. Mais **il faut faire preuve de prudence** : tous les impacts de la crise ne sont pas encore connus et quantifiés, il convient donc de ne pas engager des ressources qui pourraient mettre en danger la situation financière des organismes d'assurance. **L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution** a d'ailleurs appelé à la prudence quant à la prise en charge d'événements qui ne sont pas couverts par les contrats et qui n'ont donc été ni tarifés, ni pris en compte dans les systèmes de gestion des risques. Le secteur de l'assurance devra donc, selon les capacités de chaque acteur et en fonction de l'évolution de la situation, se mettre en ordre de marche pour continuer à soutenir la mobilisation nationale. J'appelle tous les acteurs du secteur à adopter une **démarche d'accompagnement** bienveillant vis-à-vis des entreprises et de nos concitoyens.

En outre, comme je viens de le rappeler, les assureurs sont des investisseurs de long terme, clés pour le financement de la reprise de l'économie. Nous travaillons, avec les équipes de la **Direction générale du Trésor**, à ce que les règles prudentielles ne soient plus un frein aux investissements des assureurs dans nos entreprises. Je pense en effet que **le secteur peut aller plus loin en matière de financement de nos entreprises**, notamment en mettant à profit les aménagements pour l'investissement en actions que nous avons d'ores et déjà obtenus dans les réglementations prudentielles européennes.

Certains assureurs ont redistribué des primes en raison des économies réalisées sur la sinistralité auto ou habitation. Encouragez-vous ces initiatives ?

Je salue ces initiatives solidaires et je remercie les dirigeants des organismes concernés : ils ont fait preuve de responsabilité et d'un grand sens de l'intérêt général en proposant ces redistributions. Il faut être clair : les Français ne comprendraient pas que le confinement permette de réaliser plus de bénéfices que d'ordinaire, alors que des secteurs entiers sont dans des situations extrêmement compliquées financièrement. Je voudrais néanmoins souligner deux choses : premièrement, ces initiatives doivent bien sûr se faire dans des conditions qui ne mettent pas en péril la situation des organismes d'assurance ; deuxièmement, il me semble qu'elles seraient plus lisibles et plus efficaces si elles s'inscrivaient dans le cadre d'une **action coordonnée du secteur**. C'est ce à quoi nous les avons encouragés, *via* notamment la participation au fonds de solidarité.

Les TPE et PME reprochent notamment aux assureurs l'absence de prise en charge des pertes subies en raison du confinement. L'assurance rappelle que cet engagement représenterait un coût de 60 Md€ pour des primes qui n'ont pas été collectées. Faut-il aller plus loin, comme le réclame les hôteliers-restaurateurs, sur une prise en charge minimale des pertes d'exploitation ?

Certains assureurs ont fait le choix d'un geste commercial à l'égard de leurs assurés, ce dont on peut se réjouir. Pour autant, la solution ne peut pas être de faire payer les assureurs *a posteriori* pour des risques qu'ils n'ont pas couverts. La prise en charge des assureurs des pertes d'exploitation liées à la pandémie, en dehors de toute possibilité pour elles d'en avoir organisé au préalable la couverture financière par les mécanismes habituels de cotisations des assurés, provisions et réassurance, porterait atteinte à leur **équilibre économique** et risquerait donc de déposséder la collectivité des assurés qui disposent par ailleurs de créances légitimes à l'encontre de ces entreprises d'assurance sur d'autres risques.

Pour traiter la crise actuelle, il nous faut d'autres outils ; c'est l'objet de l'ensemble des mesures de soutien à l'économie et à l'emploi prises par le gouvernement ces dernières semaines, notamment à destination des petites et moyennes entreprises et des indépendants, qu'il s'agisse des prêts garantis par l'Etat pour la trésorerie, les reports de charge, le déploiement massif de l'activité partielle pour ne citer que quelques mesures importantes.

Nous devons également tirer toutes les conclusions de cette crise pour préparer l'avenir. C'est l'objectif du groupe de travail portant sur l'indemnisation des risques exceptionnels que nous avons mis en place cette semaine.

Depuis le début du confinement, l'assurance fait l'objet d'attaques et de critiques régulières sur leur manque d'intervention alors que le secteur essuie aussi des difficultés et doit préserver sa solvabilité. N'est-elle pas une cible idéale ?

Vous avez tout à fait raison de signaler que le secteur de l'assurance rencontre également des difficultés, qu'il ne s'agit pas d'ignorer. Certaines activités d'assurance vont être fortement sollicitées en termes de sinistralité: **l'assurance-crédit**, **l'assurance des risques sociaux** et la **prévoyance** en particulier. De nombreux acteurs sont spécialisés dans ces domaines et ne bénéficient pas d'effet de diversification. Ils subissent la crise de plein fouet. Il faut donc se garder des discours simplistes : tous les assureurs ne sont pas en capacité d'intervenir dans les mêmes proportions.

A cet égard, je voudrais rappeler que la baisse des marchés a un impact important sur la situation prudentielle des **assureurs vie**. Nos assureurs sont bien capitalisés et pleinement en capacité de faire face à cette crise. Ils doivent participer à l'effort collectif, mais il faut aussi être attentifs à ne pas les fragiliser : nous devons éviter de créer un **risque systémique**.

La chute récente des marchés financiers remet-elle en cause les principales mesures de la loi Pacte dont l'épargne retraite ?

Les réformes de l'épargne retraite et de l'assurance vie mises en œuvre par la loi Pacte conservent toute leur pertinence. La chute des marchés ne les remet pas en cause. Au contraire, les produits d'épargne issus de la loi Pacte offrent des solutions adaptées aux épargnants et permettent aux Français de mettre leur épargne de moyen et de long terme au service du financement de nos entreprises tout en bénéficiant d'une meilleure espérance de rendement.

En épargne retraite, la gestion pilotée par horizon est ainsi fondée sur un principe de **sécurisation progressive** de l'épargne. De même, les **produits Eurocroissance** réformés par Pacte

permettent aux épargnants de mieux profiter des évolutions positives de marché, tout en conservant le principe d'une sécurisation totale ou partielle du capital investi au terme de l'échéance choisie.

Je sais que la chute des marchés pourrait à très court terme freiner le déploiement des nouveaux produits, mais j'y vois une **situation temporaire**, non une remise en cause. Je crois que les épargnants sauront utiliser au mieux ces produits, dont ils comprennent la pertinence, pour adapter leur épargne à leurs objectifs d'investissement et pour soutenir nos entreprises dans la phase de reprise.

La relance de l'activité économique passera notamment par la consommation de Français. Or, en période de crise, la tentation des ménages est plutôt à l'épargne. Si la reprise tardait, faut-il envisager une taxation de l'assurance vie, et plus globalement, des produits d'épargne ?

Notre pays a besoin de consommation, mais également d'**investissement**. L'épargne des Français, lorsqu'elle est investie à long terme dans le financement de nos entreprises, prépare notre économie à réussir dans l'avenir. C'est dans cet esprit que j'ai porté les réformes de la loi Pacte : le produit Eurocroissance, par exemple, permet d'investir davantage dans l'économie productive, avec un horizon d'investissement de moyen terme, tout en offrant une protection que les **unités de compte** ne proposent pas. C'est un produit équilibré et adapté.

Un projet de réforme de la fiscalité de l'assurance vie n'est pas à l'ordre du jour. L'avantage fiscal accordé sur les produits au bout de 8 ans de détention se justifie pour inciter les Français à épargner dans une logique de moyen terme, et donc de soutenir l'investissement. Le cadre fiscal sur les successions, quant à lui, renvoie à la question fondamentale de l'héritage, qui concerne un vrai choix de société. Sur ce point, une évolution ne pourrait s'envisager que dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la fiscalité des successions.

Lors de l'examen du Projet de loi de finances rectificative, plusieurs parlementaires, y compris dans les rangs de la majorité, ont souhaité qu'une contribution exceptionnelle et globale de l'assurance soit examinée. Partagez-vous cette proposition ?

J'ai bien perçu la volonté de certains parlementaires de faire contribuer les assureurs à un effort de solidarité nationale via l'instauration de dispositifs fiscaux exceptionnels, à l'instar ce qui a pu être fait après la crise financière de 2008. Je ne suis pas favorable à cette voie car **je ne crois pas que l'outil fiscal soit le plus adapté à la situation actuelle**, pour au moins deux raisons. La première, c'est que l'urgence dans laquelle les sommes doivent être mobilisées me semble peu

compatible avec la perception d'un impôt qui aurait lieu au mieux à partir de 2021. La seconde, c'est qu'il faut faire contribuer les acteurs d'assurance qui ne sont pas en difficulté et surtout ceux qui pourraient bénéficier d'une moindre sinistralité. Or il existe plus de 700 organismes d'assurance en France dans des situations très diverses.

Une règle de contribution générale pourrait aggraver des situations particulières déjà compliquées et avoir des effets de bord importants. Prenez par exemple la proposition de **taxer la réserve de capitalisation** : une telle taxe manquerait sa cible, puisque seuls les assureurs vie sont concernés par cette réserve, alors que les effets liés à une moindre sinistralité dans certaines branches se concentrent sur l'assurance non vie.

Une **contribution volontaire** du secteur de l'assurance me semble bien préférable à la voie fiscale. Les engagements pris devront être mis en œuvre, voire **amplifiés** quand c'est possible. J'ai toute confiance dans le sens de responsabilité et de solidarité des assureurs. Je continuerai à tenir un dialogue étroit avec la FFA pour suivre la mise en œuvre de la contribution du secteur à l'effort de solidarité nationale.

Vous avez installé un groupe de travail dont la mission sera d'étudier la construction d'un futur régime assurantiel capable de couvrir de prochaines catastrophes sanitaires dont les pandémies. Qu'en attendez-vous ? Faut-il s'inspirer de l'actuel régime des catastrophes naturelles ?

Ce groupe de travail répond à une attente légitime exprimée à l'égard des assurances de la part d'entreprises durement affectées par cette crise. Nous devons clarifier ce qui peut être fait et dans quelles conditions en matière de couverture assurantielle des catastrophes sanitaires.

Le dispositif d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles est un **excellent régime** dont nous pouvons être fiers et qui a fait ses preuves à de nombreuses reprises depuis sa création en 1982. Toutefois, le risque pandémique est distinct du risque de catastrophe naturelle et les enjeux sont très différents : le risque est, par nature, systémique et global donc pose des difficultés particulières en matière de mutualisation du risque. Les pertes d'exploitation ne s'accompagnent pas, dans l'immense majorité des cas, de dommage matériel. Il s'agit donc d'un sujet particulier complexe à traiter. Le groupe de travail que nous avons mis en place aura pour objectif d'identifier l'ensemble des enjeux et de déterminer dans quelle mesure une solution d'assurance puisse être trouvée qui offre un service aux entreprises à un coût acceptable tant pour l'assuré que pour l'Etat.

Ce régime doit-il être construit au niveau français ou avec l'appui de nos partenaires européens ?

Je sais qu'un certain nombre d'autres pays ont engagé également des réflexions sur la couverture assurantielle de ces risques. Nous restons évidemment attentifs aux réflexions menées par nos voisins et nous échangeons régulièrement avec eux. Nous examinerons le moment venu, en fonction des conclusions du groupe de travail, les coopérations qui pourraient être engagées.

Cette crise sanitaire a révélé que près d'une entreprise sur deux n'était pas couverte par une garantie contre les pertes d'exploitation. A l'avenir, envisagez-vous de rendre cette option obligatoire dans les futurs contrats d'assurance dommages des professionnels ?

Par principe, nous préférons laisser à chacun **la liberté d'assurer** ou de ne pas assurer son bien et/ou son entreprise en fonction de sa situation, de son souhait et de ses moyens. C'est notamment la raison pour laquelle la garantie catastrophes naturelles n'est pas une assurance obligatoire mais une **extension obligatoire** de contrats d'assurance dommage facultatifs. Toutefois, dans le cas présent, la question peut se poser compte-tenu des besoins de mutualisation du risque sanitaire. Aucune piste n'est donc écartée à ce stade. C'est l'une des questions à laquelle le groupe de travail devra répondre.